

**Bureau du 4 octobre 2004**

**Décision n° B-2004-2581**

commune (s) : Collonges au Mont d'Or

objet : **Abords de la gare - Aménagement - Autorisation de signer trois marchés de travaux**

service : Direction générale - Direction de la voirie

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 24 septembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2004-2014 en date du 26 janvier 2004, le Bureau délibératif a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour les travaux d'aménagement des abords de la gare de Collonges au Mont d'Or.

Conformément à l'article 53 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 3 septembre 2004, a classé premières pour les différents lots les offres des entreprises suivantes :

- lot n° 1 : travaux de voirie et réseaux divers : groupement solidaire Mazza-Appia pour un montant de 403 703,25 € HT, soit 482 829,08 € TTC,
- lot n° 2 : travaux d'éclairage : entreprise Sobeca pour un montant de 26 893,00 € HT, soit 32 164,02 € TTC,
- lot n° 3 : travaux de plantations et espaces verts : entreprise Jardin service pour un montant de 42 135,00 € HT, soit 50 393,46 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer les marchés conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2003-1022, n° 2003-1087 et n° 2003-1451 respectivement en date des 3 mars et 20 octobre 2003 ;

Vu la décision du Bureau délibératif n° B-2004-2014 en date du 26 janvier 2004 ;

Vu le procès-verbal d'analyse des offres de la commission permanente d'appel d'offres en date du 3 septembre 2004 ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le président à signer les marchés pour les travaux d'aménagement des abords de la gare à Collonges au Mont d'Or et tous les actes contractuels s'y référant :

- pour le lot n° 1 : travaux de voirie avec le groupement solidaire Mazza-Appia pour un montant de 403 703,25 € HT, soit 482 829,08 € TTC,

- pour le lot n° 2 : travaux d'éclairage avec l'entreprise Sobeca pour un montant de 26 893,00 €HT, soit 32 164,02 €TTC,

- pour le lot n° 3 : travaux de plantations et espaces verts avec l'entreprise Jardin service pour un montant de 42 135,00 €HT, soit 50 393,46 €TTC.

**2° - Les dépenses** à engager au titre de ces marchés seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine, opération n° 0779. Cette opération a fait l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme par délibérations n° 2003-1022 en date du 3 mars 2003 et n° 2003-1451 en date du 20 octobre 2003 pour un montant global de 642 000 €TTC.

**3° - Le montant** à payer en 2004 sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 231 510 (travaux de voirie) - compte 212 100 (travaux de plantations) et compte de tiers à créer.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,